



Agenda 21
Horizon 2030



SAINT-LEU-LA-FORÊT



LE
LIVRE
VERT

3 AMBITIONS POUR STRUCTURER L'AGENDA 21

Durant les assemblées consultatives, les habitants des 4 quartiers de la ville ont pu contribuer au plan d'actions de l'Agenda 21 mais aussi prioriser les défis qui leur tiennent à cœur. Ils ont élu leur défi favori !



Préserver et développer les espaces naturels



Connaître, protéger et favoriser la biodiversité



Économiser et valoriser la ressource en eau



Requalifier et redynamiser le quartier des Diablots



Mieux consommer et valoriser les déchets



Renforcer les liens entre les Saint-Loupiens



Élargir l'offre de service à tous les publics



Développer les mobilités douces et actives



Repenser la place de l'automobile



Favoriser un aménagement éco-responsable



Promouvoir des commerces et des entreprises éco-responsables

17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE

La ville a souhaité s'intégrer dans une réflexion plus large en contribuant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. En 2015, les membres de l'ONU ont adopté un Programme de développement durable pour l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030, en se fixant 17 Objectifs de Développement Durable. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Pour répondre à cette ambition, la ville a souhaité porter l'ambition de son Agenda à l'horizon 2030 en affichant sa contribution à ces objectifs. Dans chaque défi du plan d'actions sont rappelés les ODD auxquels l'Agenda 21 de Saint-leu répond.

Alors passons à l'action !



SOM- MAIRE

01

Ville

NATURE

FORÊT & JARDINS À
PORTÉE DE MAIN...

Page 7-13

Préserver et développer
les espaces naturels

Connaître, protéger et
favoriser la biodiversité

Économiser et valoriser
la ressource en eau

02

Ville

SOLIDAIRE & ANIMÉE

LES SAINT-LOUPIENS
AU CŒUR DES
ÉCHANGES...

Page 14-23

Requalifier et redynamiser
le quartier des Diablots

Mieux consommer et
valoriser les déchets

Renforcer les liens entre
les Saint-Loupiens

Élargir l'offre de services
à tous les publics

03

Ville

ÉCO DYNAMIQUE

MOBILITÉS APAISÉES,
ATTRACTIVITÉ
DES ACTIVITÉS

Page 24-35

Développer les mobilités
douces et actives

Repenser la place de
l'automobile

Favoriser un aménagement
éco-responsable

Promouvoir des commerces
et entreprises
écoresponsables



L'AGENDA 21

C'EST LE LIVRE VERT DE TOUS LES SAINT-LOUPIENS

Nous en sommes les auteurs, les inspireurs, les contributeurs et surtout nous en sommes le moteur ! Nous le savons tous : face à l'urgence climatique, la raréfaction des ressources naturelles, l'érosion massive de la biodiversité, la multiplication des risques sanitaires et face aux grands enjeux environnementaux que nous vivons, l'engagement collectif dans la transition écologique est indispensable. Pour cette raison impérieuse, l'Agenda 21 de notre ville relève d'un modèle de développement durable axé sur un programme d'actions concrètes (du court au long terme), engageant à la fois la collectivité, ses partenaires et l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans cet esprit, entreprises, institutions, associations et citoyens saint-loupiens ont été associés et s'investissent dans une démarche de réflexion collective et de concertation autour de l'identification des enjeux et des opérations à mener sur notre territoire.

Le diagnostic partagé ainsi élaboré a abouti à la mise en place d'un plan d'action ambitieux et réaliste, dont les pages qui suivent vous proposent un aperçu détaillé. L'objectif étant de promouvoir et mettre en œuvre un développement urbain qui permette de concilier protection de l'environnement et croissance économique.

L'agenda 21 est une feuille de route qu'il convient d'amender à dessein en fonction des réalités vécues par l'ensemble des Saint-Loupiens. À son échelle, chacun peut agir au quotidien, en appliquant les éco-gestes simples présentés dans ce document. Par exemple, limiter ses consommations d'eau, d'énergie et sa production de déchets, permettent à la fois de réduire ses dépenses et son empreinte écologique. Au niveau de l'alimentation, nous avons aussi le choix de privilégier une consommation responsable au bénéfice des circuits courts et des produits à faible impact environnemental, issus de l'agriculture biologique. Enfin, celles et ceux qui le souhaitent, peuvent rejoindre une association locale et agir concrètement en faveur de l'environnement, de la santé et de la solidarité sur notre territoire.

Changer notre façon de voir le monde pour vivre autrement nécessite une prise de conscience collective : celle de la formidable richesse de notre environnement mais aussi de sa vulnérabilité, qui appelle notre protection, notre vigilance et notre implication constantes et renouvelées ! Alors mobilisons-nous et faisons en sorte d'être les acteurs du changement que nous voulons profitable à Saint-Leu-la-Forêt, en construisant ensemble, un avenir serein et durable.

Sandra BILLET, Maire de Saint-Leu-la-Forêt



UN PATRIMOINE NATUREL & UN BÂTI RICHE À DÉCOUVRIR, PRÉSERVER ET VALORISER

Un cadre de vie
ET UNE IDENTITE LOCALE
CHERS AUX SAINTS-LOUPIENS

UNE POPULATION
jeune et active
richesse de la ville à maintenir

Des liens
À RENFORCER
ENTRE LES 4
QUARTIERS DE
LA VILLE

DES LIENS
sociaux
À TISSER ENTRE
LES HABITANTS &
LES GÉNÉRATIONS

UNE CIRCULATION
AUTOMOBILE
À APAISER POUR
AMÉLIORER
la sécurité

SAINT-LOUPIEN
CONSOMME
EN MOYENNE

121 L

d'eau potable par jour



31%

DES SAINT-LOUPIENS

UTILISENT LES
TRANSPORTS
EN COMMUN
POUR ALLER AU TRAVAIL

200

ASSOCIATIONS
DANS LA VILLE



243 KG

D'ORDURES
MÉNAGÈRES

(poubelle grenat)
sont collectées en moyenne
par an et par habitant



28%

de la ville est
RECOUVERTE
PAR LA FORÊT



63,5%

de l'habitat est
constitué de **maisons**
individuelles



UNE VILLE IMPLIQUÉE DANS LA CO-CONSTRUCTION DE L'AGENDA 21

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Le diagnostic territorial synthétique réalisé par le bureau Vizea a été partagé au printemps 2019 lors des 4 assemblées consultatives des groupes de quartier. Ces assemblées ont marqué la première étape de la co-construction de l'Agenda 21. À cette occasion, les participants ont priorisé les sujets qui leur tenaient à cœur (cf. « vos thèmes privilégiés » en encart) et partagé leur connaissance de la ville et leurs attentes au moyen de plus de 600 contributions.

UNE STRATÉGIE POLITIQUE ANCRÉE DANS LA RÉALITÉ DU TERRITOIRE

La synthèse de la première étape « habitant » a servi de base aux réflexions des élus lors d'un séminaire organisé en juin 2019. Au cours de ce temps politique fort, les élus ont structuré les défis à intégrer dans l'Agenda afin de bâtir leur vision de Saint-Leu-la-Forêt à l'horizon 2030, plus durable et plus responsable.

UN PLAN D' ACTIONS CO-CONSTRUIT

À l'automne 2019, les Saint-Loupiens ont de nouveau été sollicités à l'occasion des 4 assemblées consultatives. Les habitants ont pu cette fois-ci contribuer à la rédaction du plan d'actions, sur la base des 11 défis issus de la stratégie et de propositions de pistes d'actions. Ils ont été invité à prioriser le défi le plus important pour eux ; **le défi 1 « Préserver et développer les espaces naturels » a été plébiscité.**

UNE SENSIBILISATION AUPRÈS DES JEUNES

Durant l'élaboration de l'Agenda 21, plusieurs animations ont été organisées auprès des enfants et des jeunes. Lors du festival Ville et Campagne, un jeu sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) a été proposé. Le projet pédagogique « Une planète pour tous » a été mis en place auprès des élèves de CM1 - CM2 et 4^e - 3^e. Il s'agissait de les sensibiliser au dérèglement climatique et de les inviter à choisir leurs défis préférés.

VOS THÈMES PRIVILÉGIÉS LORS DU DIAGNOSTIC

1

**BIODIVERSITÉ
ACCÈS À LA NATURE**

2

**MOBILITÉ
IMPACT CLIMAT**

3

**SERVICE À LA
POPULATION**

4

**RESSOURCE
EN EAU**

3

4 QUESTIONS FONDAMENTALES POUR CO-CONSTRUIRE L'AGENDA 21

QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 ?

Agenda vient du latin agere qui signifie agir. Le nombre 21 fait référence au XXI^e siècle. Littéralement, Agenda 21 signifie donc « ce qui doit être fait pour le XXI^e siècle ». L'Agenda 21 est un formidable moteur pour exprimer notre capacité d'actions en vue d'améliorer notre avenir commun. Cette démarche de proximité permet aussi de mobiliser, sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs de la commune à la construction d'une ville durable qui assure l'équilibre entre protection de l'environnement, développement économique et progrès social.

POURQUOI UN AGENDA 21 À SAINT-LEU ?

La ville, toujours plus attractive et attrayante, doit se réinventer pour préserver son environnement et sa qualité de vie dans un contexte où les enjeux économiques et sociaux sont au centre des débats. La ville doit, à son échelle, trouver des solutions pour lutter contre le dérèglement climatique ou contre la disparition progressive de la biodiversité. Si de nombreuses initiatives qui s'inscrivent dans la vie quotidienne des Saint-Loupiens ont déjà été prises, le Maire, Sandra Billet et son conseil municipal, veulent aller plus loin en engageant la ville dans une politique volontariste : l'Agenda 21 permet de faire du développement durable le nouveau modèle de développement de la commune, pour une ville plus agréable, plus juste et plus humaine.

COMMENT EST-IL MIS EN PLACE ?

Pour qu'il ait du sens, il faut coconstruire l'Agenda 21 avec l'ensemble des acteurs du territoire. Document partagé et concerté, l'Agenda 21 doit fédérer les habitants, les associations, les entreprises, les commerçants autour d'un objectif commun. Il n'y a pas d'Agenda 21 universel, le programme d'actions de l'Agenda 21 de Saint-Leu-la-Forêt sera le reflet de la situation locale du territoire et de l'ambition de ses acteurs pour mener des actions concrètes, source de cohésion économique, sociale et territoriale.

QUI FAIT L'AGENDA 21 ?

Chacun à son niveau contribue à la réalisation de l'Agenda 21. L'Agenda 21 prouve qu'il est possible d'agir localement pour apporter à titre collectif sa contribution à un objectif global et ambitieux de préservation de la planète tout en améliorant le quotidien de chacun. L'Agenda 21 étant un document partagé et concerté pour engager la ville vers la transition écologique, chaque Saint-Loupien doit pouvoir s'engager de manière exemplaire pour souscrire à un avenir meilleur et profitable à l'ensemble de la collectivité.





Ville NATURE

FORÊT & JARDINS À PORTÉE DE MAIN

« Saint-Leu-la-Forêt a la chance de pouvoir compter sur des ressources naturelles qui sont un patrimoine fondamental à préserver et à valoriser. La mise en place de l'agenda 21 revient à fixer le caractère environnemental de la commune »



Yannick Martin, Conseiller municipal (2014-2020)
Délégué « Cadre de vie et Développement durable »

SAINT-LEU VILLE NATURE

SAINT-LEU VILLE SOLIDAIRE & ANIMÉE

SAINT-LEU VILLE ÉCO-DYNAMIQUE

1

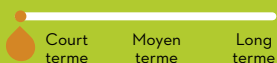
2

3



DÉFI FAVORI
DES 4° - 3° ET DES
HABITANTS

Délai



Moyens financiers



PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES ESPACES NATURELS

Avec 1/3 de son territoire composé de la Forêt de Montmorency et riche de parcs et de jardins privés, la ville de Saint-Leu-la-Forêt jouit d'un cadre de vie d'exception. Ce dernier est aujourd'hui soumis à de nombreuses pressions : changement climatique, maladies et incivilités... L'enjeu est de préserver cette nature de proximité et de l'enrichir avec de nouveaux espaces ouverts et récréatifs pour tous les Saint-Loupiens.

INFORMER ET SENSIBILISER LES SAINT-LOUPIENS À LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT DE MONTMORENCY

- Poursuivre le partenariat avec l'ONF en renforçant la communication sur la gestion de la forêt
- Proposer des balades d'observation de la faune et de la flore dans la forêt de Montmorency
- Organiser des chantiers nature avec les Saint-Loupiens, en partenariat avec l'ONF

COCONSTRUIRE L'AMÉNAGEMENT DU BOIS D'AGUÈRE AVEC LES SAINT-LOUPIENS

- Concerter les Saint-Loupiens sur l'aménagement du bois d'Aguère
- Mettre en œuvre une gestion différenciée de cet espace afin d'y favoriser la biodiversité
- Aménager des espaces de loisirs et de rencontre (jardins potagers, parcours santé, aires de jeux)

LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES DANS LES ESPACES NATURELS

- Lancer une campagne de sensibilisation à la lutte contre les dépôts sauvages
- Mettre en œuvre une procédure d'identification et de sanction des responsables des dépôts
- Poursuivre les balades « propreté » en forêt

AMÉNAGER LA 5^e AVENUE EN COULÉE VERTE MULTI- FONCTIONNELLE EN CONCERTATION AVEC LES SAINT-LOUPIENS

- Concerter les Saint-Loupiens sur l'aménagement de la 5^e avenue
- Créer un aménagement multifonctionnel support de biodiversité, de mobilité, de loisirs
- Assurer le maintien de la biodiversité par une gestion adaptée et différenciée
- Sensibiliser les Saint-Loupiens à la notion de continuités écologiques

CONTRIBUTION DU DÉFI 1

AUX OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
(ODD) DES NATIONS UNIES



Les espaces naturels
constituent des îlots
de fraîcheur nécessaires
pour lutter contre les
fortes chaleurs.



Les végétaux séquestrent
le carbone et permettent
ainsi de lutter contre le
changement climatique en
réduisant les gaz à effet de serre.



Les espaces naturels sont
de véritables réservoirs
de biodiversité qui
permettent à la faune et
la flore de se développer.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je participe aux balades de propreté et je ramène mes déchets lors de mes sorties en forêt
- ✓ Je sensibilise les plus jeunes à la préservation des espaces naturels
- ✓ Je m'implique dans l'aménagement du bois d'Aguère et de la 5^e Avenue

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ L'Office National des Forêts (ONF)
- ✓ Les Saint-Loupiens

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de dépôts sauvages
- ✓ Surfaces d'espaces verts de la commune
- ✓ Nombre de participants aux balades de propreté



CONNAÎTRE, PROTÉGER & FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Délai

Court terme

Moyen terme

Long terme

Moyens financiers



Le cadre naturel de Saint-Leu-la-Forêt constitue l'un de ses atouts les plus remarquables et l'une des raisons majeures de son attractivité. La forêt domaniale de Montmorency ainsi que les parcs de la ville et les jardins privés offrent un réservoir de biodiversité important. Ces espaces de détente et de loisirs prisés des habitants dont la fragilité est parfois méconnue nécessitent une attention particulière afin de les préserver.

RÉALISER UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE « AGENDA21-BIODIVERSITÉ » AVEC LES SCOLAIRES

- Proposer un fil « vert » de découverte de la nature de proximité
- Communiquer et informer sur les grands enjeux de la préservation de la biodiversité
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et accompagner le changement

DÉVELOPPER UNE ZONE EXPÉRIMENTALE DE JARDINS PARTAGÉS ÉCO-RESPONSABLES

- Identifier un groupe moteur avec lequel définir le projet de « Jardins de Saint-Leu-la-Forêt »
- Co-construire le règlement d'utilisation et de gestion de ces jardins
- Identifier un espace pouvant accueillir cette zone expérimentale

DONNER À TOUS LES SAINT-LOUPIENS LES OUTILS POUR FAVORISER LA BIO-DIVERSITÉ

- Éditer un guide des bonnes pratiques de jardinage pour favoriser la biodiversité (essences locales, essences mellifères, gestion différenciée, nichoir, etc.)
- Proposer des commandes groupées avec la ville auprès d'une pépinière locale ou des dons de bulbes et de graines aux Saint-Loupiens
- Organiser un troc annuel de graines et de plantes lors du Festival Ville et Campagne
- Proposer des sessions de formation au jardinage par des jardiniers Saint-Loupiens expérimentés
- Ouvrir le droit de jardiner sur l'espace public via le permis de végétaliser

AMÉNAGER LES ESPACES NATURELS STRUCTURANTS ET FAVORISER LA CIRCULATION DES ESPÈCES ANIMALES

- Prendre en compte les corridors écologiques régionaux en aménageant le bois d'Aguère et la 5^e Avenue
- Mettre en place dans ces espaces, des équipements favorisant le nichage des espèces
- Conserver des zones de végétation denses et limiter l'accès au public de certaines zones

CONTRIBUTION DU DÉFI 2

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

Les végétaux séquestrent le carbone et permettent ainsi de lutter contre le changement climatique en réduisant les gaz à effet de serre.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Les espaces naturels constituent des îlots de fraîcheur nécessaires pour lutter contre les fortes chaleurs.

15 VIE
TERRESTRE



Les espaces naturels sont de véritables réservoirs de biodiversité qui permettent à la faune et la flore de se développer.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je cultive des essences locales et mellifères dans mon jardin et pratique un jardinage durable
- ✓ Je jardine et j'entretiens les espaces publics autorisés à proximité de chez moi
- ✓ Je sensibilise les plus jeunes à la biodiversité en ville

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les Amis de la Terre du Val d'Oise

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Réalisation d'un guide de bonnes pratiques
- ✓ Nombre de parcelles de jardins partagés créées et exploitées
- ✓ Nombre de participants aux formations jardinage



ÉCONOMISER ET VALORISER LA RESSOURCE EN EAU



Moyens financiers



L'histoire de Saint-Leu-la-Forêt est marquée par la présence de l'eau et notamment par l'exploitation de la source Mery jusqu'en 1975. Aujourd'hui, ces symboles (fontaines, sources,...) subsistent et constituent une des caractéristiques de l'identité et du patrimoine de la ville qu'il convient de préserver et valoriser. La présence de ce patrimoine naturel sur le territoire facilite la prise de conscience de la nécessité d'économiser la ressource en eau.

SENSIBILISER LES SAINT-LOUPIENS AUX ÉCONOMIES D'EAU

- Sensibiliser les Saint-Loupiens à la lutte contre le gaspillage de l'eau
- Fournir des kits économies d'eau aux Saint-Loupiens
- Proposer des récupérateurs d'eaux pluviales à coût réduit
- Encourager l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle dans le PLU

VALORISER L'IMAGE DE L'EAU À SAINT-LEU-LA-FORÊT

- Remettre en eau les fontaines
- Proposer un parcours commenté de l'eau à Saint-Leu-la-Forêt rappelant son histoire dans la ville, le cycle de l'eau et les dispositifs permettant une gestion alternative

MAINTENIR DES ESPACES PERMÉABLES POUR ASSURER LE CYCLE DE L'EAU

- Intégrer le maximum d'espaces perméables lors des requalifications des espaces publics
- Imposer un Coefficient de Biotope par Surface ambitieux lors d'une future révision du PLU
- Favoriser les revêtements poreux lors des travaux de voirie et de réhabilitation des espaces publics

RENFORCER LA CONNAISSANCE DES RISQUES NATURELS ET S'EN PROTÉGER DANS LES ZONES EXPOSÉES

- Communiquer sur les zones exposées aux différents risques naturels et prodiguer des conseils pour s'en protéger
- Favoriser l'installation de noues végétalisées dans les zones avec un risque élevé d'inondation par ruissellement afin de les limiter
- Sensibiliser aux effets du changement climatique sur le renforcement des risques et inciter les Saint-Loupiens à lutter contre ces derniers

CONTRIBUTION DU DÉFI 3

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

La protection des sources d'eau contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



La création de zones perméables sur l'espace public et la sensibilisation à l'économie de la ressource en eau permettent d'anticiper les effets du réchauffement climatique en limitant la raréfaction de la ressource.

14 VIE AQUATIQUE



Protéger la ressource en eau locale de la pollution et de l'assèchement permet de préserver les milieux aquatiques et d'assurer un cycle de l'eau complet.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je réduis ma consommation d'eau au quotidien en mettant en place des éco gestes
- ✓ J'installe un récupérateur d'eau de pluie sur mon terrain
- ✓ J'utilise des produits ménagers écolabel
- ✓ Je sensibilise les plus jeunes à la valeur de la ressource en eau

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de kits d'économie d'eau distribués
- ✓ Nombre de récupérateurs d'eaux pluviales installés
- ✓ Nombre d'actions de communication et de sensibilisation réalisées



Ville SOLIDAIRE & ANIMÉE

LES SAINT-LOUPIENS AU CŒUR DES ÉCHANGES

« Une ville équilibrée doit être à la mesure des attentes de ses habitants. L'agenda 21 dont l'un des principaux corollaires est l'expression de la démocratie participative doit justement permettre le désenclavement des quartiers et l'établissement de services de proximité adaptés »

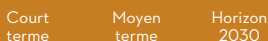


Laurent Lucas, Conseiller municipal délégué
« Environnement et gestion du massif forestier »



REQUALIFIER ET REDYNAMISER LE QUARTIER DES DIABLOTS

Délai



Moyens financiers



Quartier d'habitat collectif des années 70, le quartier des Diablots est au cœur d'un projet de requalification urbaine d'envergure. La ville et les bailleurs travaillent main dans la main pour redynamiser le cadre de vie de ce quartier et y apaiser la circulation. Riche d'une population jeune et d'une activité associative et culturelle importante, le quartier des Diablots présente toutes les caractéristiques pour devenir la vitrine du développement durable à Saint-Leu.

FAIRE DE LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DES DIABLOTS UNE OPÉRATION EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rénover les bâtiments dans une démarche bâtiments à énergie positive
- Avoir recours à une gestion vertueuse et à la parcelle des eaux pluviales
- Mettre en place une gestion raisonnée des déchets (composteurs collectifs, sensibilisation à la réduction à la source, défi famille zéro déchet, etc.)
- Favoriser la biodiversité en valorisant les espaces extérieurs, les façades et les toitures (jardins partagés, nichoirs, etc.)

FAIRE DES DIABLOTS UN QUARTIER ACCESSIBLE ET APAISÉ DU POINT DE VUE DE LA CIRCULATION

- Créer des itinéraires sécurisés accessibles en modes doux jusqu'au quartier des Diablots
- Apaiser la circulation automobile du quartier et sécuriser les différents usagers
- Améliorer la qualité urbaine et paysagère de cette entrée de ville

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES DIABLOTS

- Concerter les habitants du quartier pour connaître leurs attentes
- Concevoir des espaces publics attractifs, favorisant les lieux de rencontre, de loisirs
- Créer un espace de démonstration environnementale (jardins et composteurs partagés, rucher)

MAINTENIR ET DYNAMISER LE TISSU COMMERCIAL DES DIABLOTS

- Restructurer le pôle commercial des Diablots en accompagnant les commerces
- Maintenir des services de proximité tournés vers les habitants

CONTRIBUTION DU DÉFI 4

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

Repenser l'urbanisme du quartier des Diablots en intégrant les enjeux de développement durable contribue à créer une ville et une communauté durable.



La requalification du quartier des Diablots permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants et de lutter contre la pauvreté.



Offrir à tous les Saint-Loupiens le même cadre de vie et le même accès aux services est indispensable pour réduire les inégalités.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je participe à la concertation pour partager mes attentes de la requalification du quartier des Diablots
- ✓ Je réalise au maximum mes achats dans les commerces de mon quartier
- ✓ Je participe aux événements organisés dans mon quartier

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Les bailleurs
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les commerçants
- ✓ Le centre social de la Plaine

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de commerces dans le quartier des Diablots
- ✓ Nombre d'événements organisés dans le quartier
- ✓ Nombre d'aménagements modes doux



MIEUX CONSOMMER ET VALORISER LES DÉCHETS

Délai



Moyens financiers



Chaque Saint-Loupien génère environ 420 kg de déchets par an. Ces déchets nécessitent une collecte et un traitement consommateurs d'énergie. S'engager vers un développement durable nécessite de réduire sa production de déchets en recyclant mieux, mais également en adaptant sa consommation, notamment en réduisant les emballages ou en favorisant le prêt de matériel.

VALORISER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ ET PROMOUVOIR LES CIRCUITS-COURTS

- Dresser des portraits des commerçants locaux dans le magazine communal
- Organiser un marché du terroir par saison pour sensibiliser les Saint-Loupiens à la notion de circuits-courts
- Encourager la création d'une Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)

FAIRE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE (TZDZG)

- Sensibiliser au tri des déchets et à la réduction des déchets à la source
- Mettre en place un défi Famille «Zéro Déchet» auprès des ménages Saint-Loupiens
- Proposer des ateliers gratuits d'initiation au «Zéro Déchet» (fabrication de produits ménagers, récupération, lutte contre le gaspillage, etc.)
- Sensibiliser les commerçants de la ville au «zéro déchet» en les incitant à accepter les contenants des clients

OPTIMISER LE TRI DES DÉCHETS ET INCITER AU COMPOSTAGE

- Relayer les communications du syndicat Tri Action et proposer des animations sur les événements saint-loupiens
- Inciter les Saint-Loupiens à s'équiper de composteurs auprès du syndicat Tri Action et les former au compostage individuel
- Accompagner les habitants qui souhaiteraient se diriger vers le compostage collectif

CONTRIBUTION DU DÉFI 5

AUX OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
(ODD) DES NATIONS UNIES



Consommer et produire durablement permet de faire plus et mieux avec moins.



Imaginer des façons nouvelles et novatrices de réutiliser du vieux matériel.



Réduire les déchets permet de lutter contre la pollution des océans.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je porte une attention à l'origine des produits que je consomme
- ✓ Je me dote d'un composteur pour composter mes déchets
- ✓ Je prête le matériel que j'utilise rarement (tondeuse à gazon, échelle, etc.)

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Le syndicat Tri Action
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les commerçants

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de composteurs individuels distribués
- ✓ Nombre de composteurs collectifs installés
- ✓ Nombre de familles engagées dans le défi « Zéro Déchet »



Délai

Court terme

Moyen terme

Horizon 2030

Moyens financiers



RENFORCER LES LIENS ENTRE SAINT-LOUPIENS

L'entraide entre les Saint-Loupiens et la construction collective d'un avenir meilleur sont au cœur des enjeux actuels de la commune. Avec 37% de sa population âgée de moins de 30 ans, la ville de Saint-Leu-la-Forêt jouit d'un dynamisme démographique à valoriser. Le renforcement des liens entre les générations permettra la transmission du savoir et ainsi de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

RENFORCER LES ÉCHANGES DE COMPÉTENCES

- Mettre en place un repair-café
- Valoriser le réseau d'échanges « Entre Saint-Loupiens » et en faire un véritable réseau social local
- Communiquer régulièrement sur les dernières annonces publiées pour valoriser la diversité des annonces (dans le magazine et sur les réseaux sociaux)

CRÉER DES LIEUX D'ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS AU TRAVERS DES FUTURS JARDINS PARTAGÉS

- Organiser des événements de sensibilisation auprès des enfants dans les jardins partagés animés par les jardiniers Saint-Loupiens
- Organiser une journée annuelle « Bienvenue au Jardin » dans les jardins partagés

DYNAMISER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE SAINT-LOUPIENNE

- Mettre en place un « Budget Défi Agenda 21 » permettant le financement d'actions de l'Agenda 21 portées par des habitants
- Concerter les collégiens et lycéens sur les sujets qui les touchent

CONTRIBUTION DU DÉFI 6

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Renforcer les liens permet d'améliorer le bien-être des Saint-Loupiens et contribue à une bonne santé.

5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



Le renforcement des liens entre les Saint-Loupiens et entre les générations permet de réaffirmer l'égalité entre les sexes.

10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



Offrir à tous les Saint-Loupiens le même cadre de vie et le même accès aux services permet de réduire les inégalités.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Faire réparer mes objets en panne au repair-café
- ✓ Proposer mes services sur la plateforme « Entre Saint-Loupiens »
- ✓ Participer aux événements de démocratie participative organisés par la commune
- ✓ Proposer mon aide aux personnes âgées du quartier et aux personnes isolées

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les associations

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Mise en place du « Budget Défi Agenda 21 »
- ✓ Nombre de repair-café organisés
- ✓ Nombre d'évènements intergénérationnels organisés



ÉLARGIR L'OFFRE DE SERVICE À TOUS LES PUBLICS

Délai

Court
terme

Moyen
terme

Horizon
2030

Moyens financiers



La ville de Saint-Leu-la-Forêt propose un programme d'animations culturelles et de loisirs riche. Cette offre a besoin d'être élargie notamment en direction des jeunes actifs. Il s'agit également de proposer les équipements permettant une bonne pratique de ces activités. Enfin, il est question d'assurer un parcours de santé efficace à tous les habitants.

POURUIVRE LA DIVERSIFICATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET AUGMENTER LES ESPACES D'ACCUEIL DE LA CULTURE

- Poursuivre les actions culturelles à destination des jeunes actifs : actions du service jeunesse, tarifs préférentiels, etc.
- Communiquer auprès des jeunes dans les écoles sur les activités proposées
- Proposer davantage d'activités intergénérationnelles : théâtre, chorale, marche à pied, etc.
- Réaliser un bilan des équipements auprès des associations de la ville pour connaître les besoins en espace d'accueil

METTRE EN COHÉRENCE L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ AVEC LES BESOINS DES SAINT-LOUPIENS, Y COMPRIS LES PLUS VULNÉRABLES

- Lutter contre la fracture numérique en proposant des formations au numérique pour permettre à tous les Saint-Loupiens d'effectuer leur démarche en ligne
- Faire le bilan de la dématérialisation des procédures administratives communales et proposer des actions pour la poursuivre
- Créer une page internet de gestion de la relation citoyenne afin de centraliser les différentes démarches administratives et de faciliter les échanges entre la ville et les habitants
- Communiquer sur les services de santé
- Suivre l'évolution des départs de praticiens sur la commune afin de prendre les dispositions nécessaires en cas de besoins de praticiens

CONTRIBUTION DU DÉFI 7

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES



La pratique d'activités culturelles et récréatives favorise l'épanouissement des Saint-Loupiens et contribue à améliorer leur santé mentale et physique



Le renforcement des liens entre les Saint-Loupiens et entre les générations permet de réaffirmer l'égalité entre les sexes.



Offrir à tous les Saint-Loupiens le même cadre de vie et le même accès aux services permet de réduire les inégalités.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je pratique une activité sportive pour maintenir ma forme physique
- ✓ Je me forme au numérique si j'éprouve des difficultés à utiliser les nouvelles technologies
- ✓ Je m'informe régulièrement sur les activités et événements proposées par la ville sur le site internet

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les associations

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre d'associations culturelles
- ✓ Nombre d'associations sportives
- ✓ Nombre de praticiens



Ville ÉCO DYNAMIQUE

MOBILITÉS APAISÉES, ATTRACTIVITÉ DES ACTIVITÉS

« La question environnementale implique aussi de réfléchir aux enjeux de transport et d'activité économique dans la cité, en envisageant des dispositifs d'avenir et d'intérêt général. Pour cette raison, seule la vision globale privilégiant la transversalité de l'ensemble des actions publiques peut concourir à nos objectifs de développement durable »



Michèle Codron, 5^e adjointe au maire déléguée

« Urbanisme, aménagement et transition écologique »

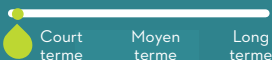
DÉFI



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES

Le territoire Saint-Loupien est particulièrement adapté à la pratique des mobilités douces pour les trajets quotidiens. À l'heure de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, les modes de déplacement actuels sont remis en question. Les modes alternatifs au véhicule participent aussi à l'amélioration de la santé de ses usagers.

Délai



Moyens financiers



ÉLABORER UNE STRATÉGIE COMMUNALE DES MOBILITÉS

- Se faire accompagner pour élaborer une stratégie communale des mobilités intégrant la structuration d'un réseau de mobilités douces efficace reliant les principaux quartiers aux centralités du territoire, intégrant l'apaisement de la circulation sur les points névralgiques de la ville et l'optimisation du stationnement
- Développer un réseau cyclable Nord-Sud et Est-Ouest
- Doter la ville d'équipements favorisant l'usage du vélo (parking à vélo, abri à vélo, etc.)
- Mettre en place un projet pédagogique avec les écoles, collèges et lycées de la ville pour sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques à vélo (exemple du permis vélo)
- Proposer des balades « découverte à vélo » aux Saint-Loupiens
- Mettre en place des journées sans voiture à Saint-Leu-la-Forêt
- Assurer le rabattement en mode doux vers les moyens de transport en commun (bus et train)

PROMOUVOIR LA MARCHÉ À PIED

- Profiter du réseau de sentes pour développer des circuits pédestres
- Encourager le pédibus en lien avec le renforcement des liens intergénérationnels
- Mobiliser les riverains dans l'aménagement et l'entretien des sentes
- Élaborer un plan des voies cyclables et piétonnières à communiquer aux Saint-Loupiens
- Mettre en place une signalétique des itinéraires piétons intégrant les temps de parcours pour inciter les Saint-Loupiens à réaliser leurs déplacements quotidiens à pied
- Réfléchir à la piétonnisation régulière du centre-ville (1 fois par mois)

CONTRIBUTION DU DÉFI 8

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

Les déplacements en vélo ou à pied favorisent la préservation de la qualité de l'air.



L'utilisation des modes actifs au lieu de la voiture permet de réduire les risques de maladies respiratoires et de lutter contre la sédentarité.



La voiture individuelle émet une grande quantité de gaz à effet de serre, ainsi, promouvoir les mobilités douces permet de lutter contre le changement climatique.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je favorise les déplacements à pied ou à vélo pour les trajets de courte distance
- ✓ J'entretiens mes végétaux en bordure de ma propriété
- ✓ Parent d'élève, j'encourage les autres parents à amener les enfants à vélo ou à pied à l'école

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les écoles
- ✓ Les associations

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de kilomètre de pistes cyclables
- ✓ Nombre d'abris pour les vélos
- ✓ Nombre de permis vélos obtenus



DÉFI

9



REPENSER LA PLACE DE L'AUTOMOBILE

Les habitants de Saint-Leu-la-Forêt montrent une forte dépendance à l'utilisation de la voiture. Or, la voiture individuelle consomme de l'espace, de l'énergie et est l'un des premiers postes émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Elle est également génératrice de nuisances (bruit, insécurité). La place de l'automobile en ville est à repenser afin de réduire son impact sur l'environnement et améliorer la santé des habitants.

Délai

Court
terme

Moyen
terme

Horizon
2030

Moyens financiers

€€€

APAISER LA CIRCULATION EN CENTRE-VILLE

- Intégrer une réflexion sur l'apaisement de la circulation en centre-ville
- Etudier la possibilité d'étendre la limitation de vitesse à 30 km/h sur de nouvelles rues du centre-ville
- Favoriser un aménagement des espaces publics apaisant la circulation automobile (zones de rencontre, élargissement des trottoirs, voies réduites, etc.)

INTÉGRER LES DIFFÉRENTES MOBILITÉS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE VOIRIE

- Prendre en compte l'ensemble des usagers dans les projets de réfection de voirie
- Assurer une continuité des itinéraires en modes doux (trottoirs, pistes cyclables)

FAVORISER LE PARTAGE DES MODES DE TRANSPORTS

- Favoriser le covoiturage en proposant des aires de stationnement appropriées
- Proposer la location de vélos à assistance électrique par abonnement ou ponctuellement
- Encourager les Saint-Loupiens à recourir à l'autopartage sur les plateformes existantes

CONTRIBUTION DU DÉFI 9

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

—

Limiter les déplacements automobiles permet de réduire la pollution de l'air et d'apaiser le cadre de vie des habitants.



—

L'utilisation des modes actifs au lieu de la voiture permet de réduire les risques de maladies respiratoires et de lutter contre la sédentarité.



—

La voiture individuelle émet une grande quantité de gaz à effet de serre, ainsi, promouvoir les mobilités douces permet de lutter contre le changement climatique.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je réserve l'utilisation de ma voiture aux longues distances
- ✓ Je privilégie le co-voiturage et l'autopartage
- ✓ J'encourage mes connaissances à limiter l'usage de leur voiture

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les associations

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de rues en zone 30
- ✓ Nombre de zones de rencontre
- ✓ Nombre de locations de vélos à assistance électrique



FAVORISER UN AMÉNAGEMENT ÉCO-RESPONSABLE

L'aménagement urbain est une des clés de notre adaptation au changement climatique. En changeant les modes d'aménagement en faveur de pratiques éco-responsables et en ayant recours aux énergies renouvelables, la ville de Saint-Leu-la-Forêt s'offre la possibilité d'atténuer l'impact de la ville et de faciliter son adaptation au changement climatique.

Délai

Court terme

Moyen terme

Horizon 2030

Moyens financiers

€€€

FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

- Partager les retours d'expériences de citoyens ayant rénové leur habitat
- Informer sur les aides disponibles à la rénovation de l'habitat et orienter les Saint-Loupiens vers les services d'accompagnement

ENCOURAGER LES CONSTRUCTIONS ÉCO-RESPONSABLES

- Intégrer les principes de constructions durables et d'énergies renouvelables dans les bâtiments communaux
- Créer un éco-trophée « Ma maison Durable » ou « Mon Bâtiment Durable » pour inciter les habitants et entreprises de la ville à engager leur transition énergétique
- Inciter à l'intégration de critères environnementaux de construction ambitieux lors d'une future révision du PLU

INTÉGRER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- S'appuyer sur les études et les actions du futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Val Parisis pour communiquer auprès des Saint-Loupiens sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (potentiel géothermique, potentiel solaire, etc.)
- Mettre à disposition des habitants une cartographie interactive leur permettant de connaître leur potentiel en énergie renouvelable

SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

- Diffuser les bons gestes à avoir pour économiser l'énergie
- Proposer des balades de quartiers équipés d'une caméra thermique afin de sensibiliser les Saint-Loupiens aux déperditions de chaleur de leur habitation
- Organiser une permanence locale d'information sur la rénovation énergétique
- Former les agents du service social à l'accompagnement des Saint-Loupiens à la compréhension de leur facture énergétique et aux gestes du quotidien pour la réduire

CONTRIBUTION DU DÉFI 10

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

Développer les énergies renouvelables et rationaliser les consommations d'énergie permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre en ville et d'améliorer la santé de ses habitants.



Développer les énergies renouvelables permet de repenser l'aménagement urbain de façon éco-responsable.



Rationaliser les consommations d'énergie et utiliser des sources énergétiques plus vertueuses que les énergies fossiles permet de lutter contre le changement climatique.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je mets en place des ecogestes afin de réduire ma consommation énergétique
- ✓ Je participe aux balades de quartiers pour mieux comprendre les enjeux énergétiques dans le logement
- ✓ Je me renseigne sur les possibilités d'implantation d'énergie renouvelable sur mon habitation

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Communauté d'Agglomération du Val Paris
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les organismes de la rénovation énergétique

COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de participants aux balades thermiques
- ✓ Nombre de participants aux permanences sur la rénovation énergétique
- ✓ Nombre de source d'énergie renouvelable sur la commune

DÉFI

11



PROMOUVOIR DES COMMERCE ET DES ENTREPRISES ÉCO-RESPONSABLES

Délai

Court
terme

Moyen
terme

Horizon
2030

Moyens financiers



Saint-Leu-la-Forêt possède un véritable centre-ville avec de nombreux commerces. La sensibilisation des producteurs, commerçants et entreprises, ainsi que celle des habitants aux enjeux du changement climatique permettra de redynamiser la ville en favorisant les commerces de proximité via une consommation responsable et une alimentation saine.

DYNAMISER LE MARCHÉ EN ADAPTANT L'OFFRE À LA DEMANDE

- Engager une discussion avec les commerçants afin de leur exposer les besoins des Saint-Loupiens
- Recenser et inciter les producteurs vertueux ou locaux à s'installer au marché de Saint-Leu
- Mener une campagne de sensibilisation à l'alimentation auprès des Saint-Loupiens 2 fois par an au marché



INCITER LES ENTREPRISES AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- Rencontrer une fois par an les entreprises de la ville afin de les sensibiliser à l'engagement de la ville pour le développement durable
- Recenser les bonnes pratiques des entreprises et les valoriser

CONTRIBUTION DU DÉFI 11

AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS UNIES

La promotion des commerces et entreprises permet de redynamiser la ville et d'améliorer son impact environnemental, économique et sociétal.



La promotion des commerces et entreprise de proximité permet de maintenir une activité locale et l'attractivité de la ville.



La sensibilisation à une alimentation saine et à un approvisionnement via les circuits courts favorise une consommation responsable.

Ma contribution CITOYENNE



- ✓ Je privilégie une alimentation saine
- ✓ Je favorise un approvisionnement via les circuits courts
- ✓ Je me renseigne sur les bonnes pratiques des commerçants et entreprises de Saint-Leu-la-Forêt

Qui peut PARTICIPER



- ✓ La ville
- ✓ Les Saint-Loupiens
- ✓ Les entreprises
- ✓ Les commerçants ou association de commerçants
- ✓ Les chambres consulaires (CCI et CMA)

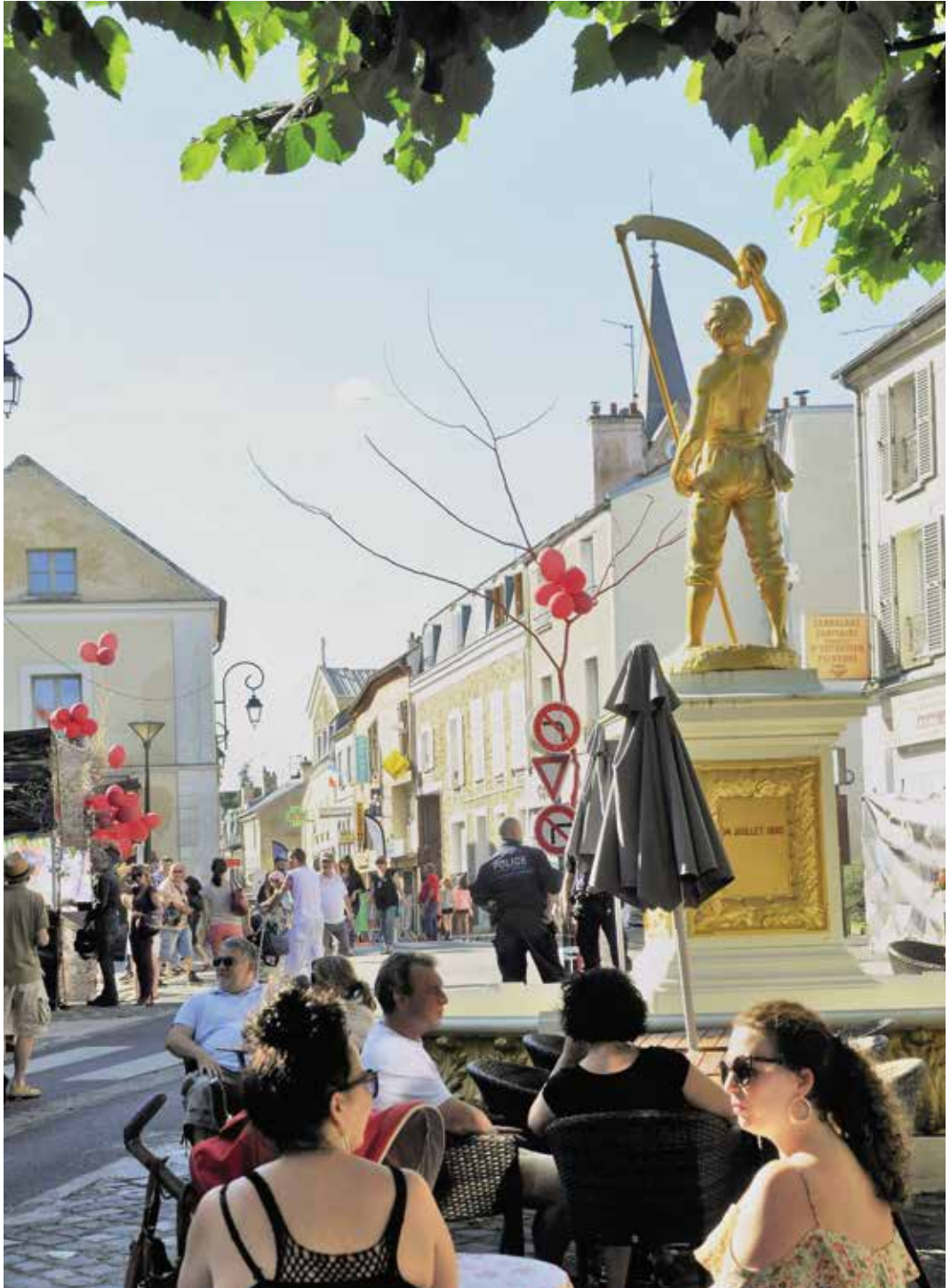
COMMENT MESURER L'AVANCEMENT ?

- ✓ Nombre de bonnes pratiques mises en place par les commerçants
- ✓ Nombre de bonnes pratiques mises en place par les entreprises
- ✓ Nombre de participants aux campagnes de sensibilisation sur l'alimentation

Merci



Saint-Leu-la-Forêt





Agenda 21

Horizon 2030

SAINT-LEU-LA-FORÊT



AGENDA 21, HORIZON 2030 | SAINT-LEU-LA-FORÊT

Directeur de la publication : Sandra Billet | Dossier réalisé par le pôle environnement et le service communication avec le concours du cabinet Vizea. Création et Mise en page : Creative Mind, Mélissa Zambrana | Photos : Mairie de Saint-Leu | Impression : RPS 01 39 59 20 87

Ce numéro a été imprimé à 10 000 exemplaires.

ISSN 1632-3203 | Papier aux normes environnementales.

www.saint-leu-la-foret.fr